

MISE EN PLACE D'UN ACCUEIL AU COLLEGE CONCERNANT L'ELEVE :

Nom(s) et Prénom(s) :
.....
Date de naissance :
.....
Classe :
.....
Indicatif CNED :
.....

ENGAGEMENT DES RESPONSABLES LEGAUX DE L'ENFANT

Madame, Monsieur,

Une convention a été signée entre le collège, la Direction des services départementaux de l'Education Nationale et le CNED, pour permettre à votre enfant d'être accueilli en présence pour ses cours du CNED.

Un accompagnateur tiendra une permanence au collège pour l'aider dans l'organisation de son travail, revoir les leçons non comprises et apprendre à utiliser les outils et services mis en place par le CNED (cours en ligne, tutorat, etc...).

Jours de permanence :

Horaires :

Nous vous rappelons que pour pouvoir bénéficier de cette aide, un certain nombre de règles doivent être respectées :

- L'élève accueilli doit respecter le règlement intérieur du collège. En cas de manquement au règlement intérieur, le/la proviseur/e de l'établissement mettra en œuvre la procédure prévue à cet effet.
- Les parents assurent le transport et veillent à l'assiduité de leur enfant. Conformément à l'article L131-8 du code de l'éducation, lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, les personnes responsables doivent, sans délai, faire connaître au proviseur/e de l'établissement les motifs de cette absence.

Signature du (des) responsable(s) légal (aux)

Nom(s) et Prénom(s) :

Numéro de téléphone :

Date de signature

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'aide au collège et m'engage à les respecter.

Signature(s)